

---

**COMPTE-RENDU**

# Projet de Parc naturel et agricole des Jalles : Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain

## Réunion Publique

3 Octobre 2019 – Le Haillan – Salle Colindres



---

### Contexte

Cette réunion publique de la concertation réglementaire sur le projet d'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM) Parc des Jalles, s'est déroulée le 3 Octobre 2019 dans la salle Colindres au Haillan. Elle est la dernière des trois réunions publiques prévues. Son objectif était de présenter le projet de parc naturel et agricole métropolitain et les modalités de la phase de concertation préalable. C'était également l'occasion de présenter au grand public les éléments issus de la pré-concertation afin qu'il puisse réagir, questionner et amender le contenu du projet. Les élus de Bordeaux Métropole, Le Haillan ainsi qu'Eysines ont pu s'exprimer sur les ambitions et objectifs du projet ; la Direction de la Nature de Bordeaux Métropole a présenté le projet ; Écologie Urbaine & Citoyenne a diffusé le film retraçant les trois temps forts de la pré-concertation ; Iris Conseil a rappelé les étapes et le contenu d'une évaluation environnementale ; Nelly Coustaud, éleveuse de bovins à Parempuyre a livré son témoignage soulevant les craintes et opportunités identifiées par rapport au projet du parc ; Mathieu Molière, chef de projet dans l'association Cistude Nature a présenté l'activité de l'association en soulevant les questions qui se posent régulièrement sur les enjeux écologiques du territoire ; la garante de la concertation s'est assurée du bon déroulé de cette réunion publique et de la bonne écoute des remarques de la salle.

## INTERVENANTS

NOM	STRUCTURE
<b>Christine BOST</b>	Vice-présidente du Conseil Départemental de la Gironde, Vice-présidente de Bordeaux Métropole, Maire d'Eysines
<b>Andréa KISS</b>	Conseillère métropolitaine déléguée aux parcs urbains métropolitains et Maire du Haillan
<b>Marianne AZARIO</b>	Garante de la concertation, Commission Nationale du Débat Public
<b>Élise GÉNOT</b>	Chef de projet Parc des Jalles, Bordeaux Métropole, direction de la nature
<b>Chloé MICHEL</b>	Écologie Urbaine & Citoyenne, en charge de l'accompagnement de la concertation
<b>Amélie VAUCHAUSSADE</b>	Iris Conseil, en charge de l'évaluation environnementale
<b>Nelly COUSTAUD</b>	Éleveuse de bovins à Parempuyre
<b>Mathieu MOLIÈRE</b>	Chef de projet à l'association Cistude Nature

# Propos introductifs

**ANDRÉA KISS, Conseillère métropolitaine déléguée aux parcs urbains métropolitains et Maire du Haillan**

Je suis ravie de vous accueillir ici, à la fois en tant maire du Haillan mais aussi avec ma casquette métropolitaine en charge des parcs urbains métropolitains. La raison pour laquelle nous vous avons convié aujourd'hui à cette dernière réunion de concertation sur le Parc des Jalles, c'est parce que c'est un très beau projet mais aussi un des plus ambitieux projets Nature que la métropole n'ait jamais porté. Le périmètre du projet concerne 10 communes, 6000 hectares et fait intervenir une multitude d'acteurs aux intérêts nombreux. Cela dit le Parc des Jalles constitue une richesse absolument incroyable à valoriser.

Quand j'ai été élue en 2001, nous parlions déjà de ce projet et depuis nous avons avancé à petits pas. Avec du recul, aujourd'hui nous pensons que les acteurs n'étaient pas prêts il y a 10 ans. Aujourd'hui le temps est venu pour le Parc des Jalles.

Nous avons déjà fait, avant cette concertation, au printemps dernier (entre avril et juin) une série de réunions, dans le cadre d'une concertation basée sur une démarche volontaire par Bordeaux Métropole. Elle a été mise en place afin de co-construire le projet et comprendre les attentes aussi bien du territoire que de ses différents acteurs. En tout cas, sachez que la volonté des dix maires est intacte, avec une envie forte d'avancer ensemble et plus rapidement que ce que l'on a réalisé pendant ces vingt dernières années. Enfin j'aimerais rappeler que l'objectif de ce projet est de construire quelque chose d'ambitieux mais de sobre, sans dépenser des sommes exagérées mais plutôt d'essayer de réaliser un projet pratique et fonctionnel pour l'ensemble des interlocuteurs.

**Christine Bost, Vice-présidente du Conseil Départemental de la Gironde, Vice-présidente de Bordeaux Métropole, Maire d'Eysines**

Je voudrais seulement insister sur quelques points. En effet si je devais le résumer, il y a deux enjeux majeurs dans ce projet : la préservation environnementale et le développement économique. Et l'important sera de réussir à concilier ces deux enjeux.

Un autre point sur lequel je souhaite insister est celui de la méthode : il ne s'agit pas de travailler entre nous (élus et techniciens). C'est la raison pour laquelle il y a cette phase de concertation et que cette soirée a été précédée de plusieurs autres rencontres pour construire avec les différents acteurs du projet. Aujourd'hui nous sommes dans la dernière phase de la concertation mais nous sommes seulement au début du projet. Cela dit, nous voyons déjà un certain nombre d'éléments qui commencent à se dessiner et se structurer et surtout ce que l'on constate, rencontre après rencontre, c'est qu'il y a un intérêt et en tout cas une envie de comprendre, de contribuer et de donner son avis sur le projet.

**MARIANNE AZARIO, garante de la concertation**

Bonsoir, je suis garante de la concertation, issue de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). La concertation préalable est une procédure réglementaire encadrée par le code de l'environnement qui permet au public et aux citoyens de s'associer à l'élaboration d'une décision. On parle de concertation préalable car elle intervient à un moment où le projet n'est pas figé. C'est l'objet de la réunion de ce soir ; débattre des opportunités du projet, des objectifs et des enjeux. Cette concertation a deux finalités : vous donner l'information et vous faire participer aux processus de décision.

Le garant se met au service du public, du droit du public et ne donne aucun avis sur le fond du projet. Il est indépendant du maître d'ouvrage et de toutes les parties prenantes et est garant du bon déroulement de la participation. Le garant s'assure de la qualité des informations qui sont

données : est-ce qu'elles sont en nombre suffisant ? Est-ce qu'elles sont pertinentes ? Est-ce qu'elles sont transparentes ? Le garant s'assure également de la qualité des moyens mis à disposition par la métropole pour la concertation (les réunions, la plateforme participative, les événements, les dossiers en mairie, etc.). À l'issue de la concertation, un bilan qui porta un regard sur la qualité du dispositif et qui opérera une synthèse des observations et propositions du public sera produit et publié sur le site de la métropole et sur le site de la Commission Nationale du Débat Public. Bordeaux Métropole aura deux mois pour indiquer sur son site les mesures qu'elle entend mettre en place pour tirer les enseignements de cette concertation. C'est un moment crucial aux yeux de la Commission puisque que c'est le moment où le maître d'ouvrage expose la manière de prendre en compte ce qui a été produit par la concertation.

## Présentation globale du projet

### > Présentation

**ÉLISE GÉNOT, chef de projet Parc des Jalles, Bordeaux Métropole, Direction de la Nature**

*(Cette présentation s'accompagne d'un diaporama disponible en annexe)*

Le site de la participation présente beaucoup de documentation sur le projet. Pour le représenter brièvement, le projet d'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain du Parc des Jalles s'étend sur près de 6 000 hectares. Le périmètre a été défini à partir d'espaces naturels déjà identifiés et pour certains déjà protégés. Certains font déjà l'objet de programme d'actions. Pour les présenter depuis l'amont :

- les bords de Jalles de Martignas,
- le site Natura 2000 du réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines,
- les sites de captage d'eau potable avec le secteur de Thil-Gamarde sur les communes du Taillan et du Haillan,
- les forêts du Taillan-Médoc et de Saint-Aubain-de-Médoc que les élus ont souhaité ajouter à la dynamique de valorisation, car au début du projet de Parc des Jalles, ce massif forestier ne faisait pas partie du périmètre,
- le secteur central avec la vallée maraîchère qui est donc un secteur de production et qui fait déjà l'objet d'un périmètre de protection foncière (PEANP – Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains) sur lequel Bordeaux Métropole est animateur du plan d'action pour le compte du département,
- la réserve naturelle nationale des Marais de Bruges qui est un des rares exemples de réserve naturelle nationale sur une métropole millionnaire,
- le lac de Bordeaux,
- la nouvelle réserve écologique des Barails,
- le secteur de gravières pour partie en cours de revalorisation écologiques,
- le grand secteur de prairies humides à forts enjeux écologiques et de marais de Bordeaux, Blanquefort et Parempuyre
- le site Natura 2000 des berges de Garonne (qui est aussi un site à enjeu écologique).

Le projet du parc des Jalles s'appuie donc sur la richesse de ces espaces naturels, sur ce très grand espace de 6000 hectares en continu (environ 10% de la surface de Bordeaux Métropole), principalement composé d'espaces naturels et agricoles que les communes souhaitent valoriser. C'est une volonté ancienne, qui date des années 2000, à laquelle la Métropole a progressivement pris part en cofinancant des actions de valorisation, en pilotant des études et en coordonnant une réflexion intercommunale afin de créer un outil pour porter ce projet de parc naturel et agricole métropolitain.

En ce qui concerne le rôle de la métropole ; elle est animatrice territoriale aussi bien dans le cadre des zones Natura 2000 pour le compte de l'État mais aussi du PEANP (Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains) pour le compte du département. A ce jour par exemple, Bordeaux Métropole cofinance également des actions de valorisation que les communes portent en maîtrise d'ouvrage. Enfin la collectivité travaille auprès des agriculteurs pour l'obtention d'aides européennes pour mettre en place des démarches qui préservent la biodiversité dans leurs exploitations. Le diaporama donne quelques exemples de sites cofinancés ou financés dans le cadre de son rôle d'animateur, via les programmes Natura 2000 et le PEANP (réhabilitation du parc de Majolan et de la Vacherie à Blanquefort, sentiers de découverte au Haillan, à St-Médard-en-Jalles et à Parempuyre, acquisition et réhabilitation écologique à Parempuyre, installation de passage à faune sur la voirie, etc.)

Mais jusqu'à présent Bordeaux Métropole n'a pas de compétence pour porter un projet d'ampleur ou des actions de valorisation des espaces naturels et agricoles en maîtrise d'ouvrage directe. C'est pour cela que la métropole a réfléchi pour trouver un outil adéquat pour porter ce projet de parc naturel et agricole métropolitain. Notre inspiration, ce sont les parcs naturels régionaux qui sont des outils basés sur un projet de territoire et un programme d'actions et qui mettent au centre de leur projet la valorisation des espaces naturels et de l'activité agricole. D'où ce projet de Parc Métropolitain qui vise principalement à porter une vision globale, garantir une identité cohérente et coordonner les actions des acteurs privés et publics qui concourraient à cette vision commune.

C'est pourquoi les élus ont choisi d'utiliser l'outil de l'OAIM parmi d'autres (la SEM, le groupement d'intérêt public, l'association etc.). C'est un outil qui peut faire peur parce qu'on parle d'aménagement mais cette opération aura pour but d'affirmer l'importance de ce territoire pour toute la métropole, d'instaurer une gouvernance intercommunale et de mobiliser les moyens métropolitains (humains, techniques, financiers...). C'est l'outil qui a été jugé le plus souple. D'un point de vue financier et pour être tout à fait transparent, à ce jour, Bordeaux Métropole mobilise à peu près 1 million d'euros par an pour ce projet. Dans le cadre du parc, la métropole envisage d'augmenter ce budget de 500 000 euros par an pour continuer les actions en cofinancement et financer les actions en maîtrise d'ouvrage directe. Le budget n'est donc pas excessif comme l'a dit Andréa Kiss, c'est un projet qui ne va pas aller vite, qui va mobiliser beaucoup d'acteurs, avec un programme d'actions qui a vocation à se déployer sur le long terme. Le Parc des Jalles c'est une opportunité de valorisation.

En termes de procédure environnementale, une Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain d'une superficie supérieure à 10 hectares implique la réalisation d'une évaluation environnementale globale soumise à l'Autorité environnementale (aux services de l'État) qui vise à mesurer les impacts de ce projet.

**AMÉLIE VAUCHAUSSADE, Iris Conseil, chargé de l'évaluation environnementale**

L'évaluation environnementale a pour objectif d'évaluer tous les effets du projet sur l'environnement et de s'assurer de sa cohérence avec les plans, schémas et programmes qui pourraient déjà exister sur le territoire (par exemple les Plans Locaux d'Urbanisme, les Schémas de Cohérence Territoriale, les Plans de Prévention des Risques, etc.).

La première étape de l'évaluation environnementale consiste à réaliser l'état initial de l'environnement qui correspond à l'état de référence de l'environnement avant que le projet ait eu

lieu. Pour se faire nous regardons les périmètres existants, la biodiversité présente sur le territoire, le milieu naturel, le milieu humain (économie, agriculture, cadre de vie des habitants, la qualité de l'air, etc.), les milieux physiques (hydraulique ou pédologie par exemple), etc. afin de mettre en lumière les enjeux environnementaux en présence sur le territoire qui seront à mettre en relation avec le programme d'action de l'OAIM du Parc des Jalles.

Ensuite au regard du programme d'action, on va pouvoir évaluer les effets (notamment les incidences négatives) du projet sur l'environnement, faire des préconisations sur les mesures de réduction de ces incidences, d'évitement ou de compensation à mettre en œuvre et mettre en place des mesures de suivi de ces mesures.

Tous ces éléments vont nous permettre de constituer un dossier intitulé « évaluation environnementale » et qui sera soumis à l'État et l'autorité environnementale qui donnera son avis.

**ÉLISE GÉNOT, chef de projet Parc des Jalles, Bordeaux Métropole, Direction de la Nature**

Un mot rapide sur le calendrier sans revenir sur le passé, nous avons démarré en 2019 de nouvelles études afin de structurer les outils nécessaires pour avancer dans cette optique de création de l'OAIM, puis d'avril à juin 2019, une première phase de pré-concertation a été ouverte pour co-construire le programme d'action avec les acteurs et les habitants.

Il faut savoir que les décisions de Bordeaux Métropole se font sous forme de délibération. Ces délibérations représentent donc des étapes clés dans la vie du projet : en juillet 2019, la délibération a permis d'ouvrir cette nouvelle phase de concertation, la concertation préalable. En décembre, une délibération permettra de poser ce qui est retenu de la concertation et comment Bordeaux Métropole a fait évoluer le projet pour prendre en compte la concertation dans la définition de cette OAIM. En janvier, nous pourrons déposer le projet accompagné de son évaluation environnementale auprès des services de l'État qui prendront 2 mois pour rendre leur avis.

Ensuite une dernière séquence de participation aura lieu au printemps 2020 sous la forme d'un enquête publique, permettant ensuite de donner lieu à la création effective de l'outil qu'est l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain d'ici la fin d'année 2020 après une dernière validation du programme d'action. Le début de la mise en œuvre des actions pourra se faire au début de l'année 2021.

#### ***(Diffusion du film bilan de la pré-concertation)***

Maintenant, j'aimerai simplement vous présenter brièvement le programme d'action et comment il est structuré. Le programme d'action se présente aujourd'hui sous forme d'un tableau assez indigeste au premier regard. Au début, nous étions partis sous trois axes : territoire écologique, productif et vivant. Puis un quatrième est apparu primordiale et nous avons souhaité en faire un axe à part entière pour qu'il ne soit pas fondu dans le reste. C'est un document qui a été validé en Comité de pilotage par les élus. Il reprend, des enjeux, des objectifs et des actions selon 4 grands axes. Je vais revenir rapidement sur son contenu et illustrer les types d'actions qui ont commencé à être envisagées :

#### **> Axe 1 : Le Parc des Jalles, un territoire d'eau**

Nous avons défini des sujets autour de la préservation de l'eau sous toutes ses formes et la fonctionnalité des milieux naturels liés à l'eau (zones humides, marais, etc.). Ce n'est pas uniquement l'eau de la rivière mais aussi l'eau qui est sous nos pieds, les nappes, dans les zones humides, dans les marais, etc. Il y a aussi la volonté de révéler l'eau comme un élément identitaire du territoire. Il s'agit de la rendre plus accessible, qu'elle soit plus concrète pour les habitants. Il s'agit aussi de développer des activités économiques précisément grâce à l'eau. Le sujet renvoie également à la volonté de concilier activités humaines et zones inondables. Pour cela, il s'agit

d'insister sur les services que la nature rend à l'homme (les zones humides sont aussi un moyen de réguler le risque inondation par exemple).

Je vais illustrer chaque axe avec quelques propositions d'actions concrètes : assurer une gestion hydraulique coordonnée à l'échelle de l'ensemble du bassin versant en s'appuyant sur la Direction de l'Eau de Bordeaux Métropole, restaurer la continuité écologique de certains cours d'eau (parfois des ouvrages bloquent le passage de certaines espèces), réaliser des aménagements qui donnent accès aux bords de cours d'eau qui resteraient assez ténus et respectueux de l'environnement.

#### **> Axe 2 : Le Parc des Jalles, un territoire productif.**

Pour cet axe, il y a un sujet majeur, qui serait presque un axe à part entière sur le maintien et la valorisation de l'activité agricole dans sa diversité. C'est un enjeu majeur, certainement celui qui est le plus développé dans le tableau d'action. Cela étant, il n'y a pas que l'activité agricole : il y a aussi des activités d'extraction, des activités portuaires, etc. qu'il convient également de valoriser et d'intégrer dans ce deuxième axe. En frange du Parc des Jalles, on trouve également des zones urbaines et économiques autour du parc et sur lesquelles on pense que l'espace naturel peut rayonner sur ces espaces pour l'instant très artificialisé ; il s'agirait de diffuser un peu cette nature dans les espaces urbains et économiques et de créer des passerelles. Il y a également la volonté de faire émerger des nouvelles activités en lien avec la qualité environnementale du territoire et de développer l'écotourisme responsable (axe intéressant à côté d'une grande métropole en complément des activités agricoles et industrielles).

Pour illustrer quelques actions : réaliser des équipements mutualisés pour les agriculteurs (exemple d'un distributeur automatique de légumes), proposer une signalétique harmonisée pour favoriser la vente directe sur les exploitations, proposer des parcours de sensibilisation à l'agriculture pour mieux faire connaître les activités.

#### **> Axe 3 : Le Parc des Jalles, un territoire écologique.**

Comme nous l'avons dit, le territoire a été dessiné autour d'espaces naturels déjà en partie préservés par des périmètres de protection écologiques. L'idée n'est pas d'amener des activités au péril de la biodiversité. L'enjeu principale est bien de conserver la qualité et de la diversité des milieux naturels. C'est un objectif prioritaire. Il ne faut pas augmenter les pressions. Il s'agit ensuite aussi d'encadrer la pression foncière et la pression des aménagements sur les milieux naturels (ne pas ouvrir les espaces sensibles au public par exemple) et de sensibiliser sur l'état et le rôle de la biodiversité.

Pour illustrer quelques actions : suivre l'état des milieux naturels pour savoir si la biodiversité progresse en quantité et en qualité, sensibiliser le public aux enjeux de la biodiversité via des équipements ludiques comme cette photo d'une aire de jeu à Pessac complètement axée sur la faune ou encore des programmes de sorties nature, plus classique pour faire connaître la nature, être en contact avec la nature.

#### **> Axe 4 : Un territoire vivant. Le Parc des Jalles, un territoire vivant**

Ce dernier axe concerne la découverte et le respect des autres acteurs et usagers. C'est un axe conséquent de ce projet, car il y a beaucoup d'activités et d'acteurs qui habitent et travaillent sur ce territoire. Donc on propose un axe sur la gouvernance coordonnée et concertée dans l'objectif d'assurer un dialogue entre les parties prenantes et une implication des acteurs dans la vie du projet. Il y a un autre sujet autour de l'identité du territoire à révéler. On retrouve aussi un objectif autour de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel, agricole, bâti et paysager qui est un peu le cœur du sujet, un axe pour garantir le respect mutuel des acteurs et usagers et enfin un objectif de sensibilisation autour des enjeux écologiques et agricoles.

Pour illustrer quelques actions : mettre en place une signalétique autour du respect mutuel des

différents usages (partager la chaussée entre voiture et véhicules agricoles, information pour les promeneurs, etc.), valoriser les initiatives existantes par l'intermédiaire d'agendas des manifestations, développer des activités pédagogiques.

Pour terminer avec quelques chiffres et modalités autour de la concertation préalable, nous disposons d'un registre numérique (il faut se créer un compte sur le site de la participation et ensuite contribuer au projet) donc n'hésitez pas à laisser un avis, commentaire sur le site de la participation. Des registres papiers sont disponibles dans les 10 mairies du parc.

Nous avons été présents lors des forums d'associations des communes et lors des différentes fêtes, pour sensibiliser sur le projet soit environ 400 personnes informées au total. Nous étions 30 à la dernière réunion publique à Bordeaux, une centaine lors de la seconde réunion à Saint-Médard-en-Jalle, nous avons envoyé un courrier à 1500 propriétaires et nous avons également plus de 400 réponses au questionnaire en ligne aujourd'hui.

Nous attendons de cette concertation préalable de vous informer et enrichir le projet en consolidant le programme d'action que l'on vous a balayé rapidement.

J'ajouterais que le nom du projet, à ce jour intitulé Parc des Jalles, est en question et donc le nom est également ouvert et nous sommes à votre écoute pour y réfléchir ensemble.

## > Échanges

### INTERVENTION 1

*Intervenant 1* : Nous sommes propriétaires au Taillan. Nous voudrions vous poser une question pratique, nous sommes allés consulter le dossier en mairie. Le périmètre du parc est difficile à lire sur les documents présentés. A ce titre, je voudrais savoir comment il est possible de connaître le tracé exact et savoir si le tracé du parc est-il définitif, auquel cas, quelles sont les possibilités de recours qu'ont les propriétaires qui ne sont pas d'accord pour faire partie du Parc ?

*Elise Génot* : Nous avons conscience de la difficulté de lecture de nos documents imprimés en Mairie. Habituellement je réalise une démonstration sur le site internet afin que l'on puisse voir le périmètre de manière précise c'est beaucoup plus simple par ce biais. En saisissant son adresse, il est possible de vérifier directement si le terrain est concerné par le périmètre ou non.

Ensuite par rapport à votre deuxième question, non, le périmètre n'est pas définitif, il peut encore évoluer et c'est d'ailleurs l'objet des phases de concertation réalisées.

En ce qui concerne la question du recours, il est important de savoir que le fait qu'un terrain fasse partie du périmètre de l'OAIM n'implique ni contraintes ni devoirs de la part du propriétaire. Aucun aménagement n'est prévu et ne sera réalisé sur un foncier privé sans avoir travaillé avec les propriétaires en question au préalable. Le recours est donc possible mais j'ignore sur quels fondements.

*Andréa Kiss* : Pour compléter et soutenir ce qui vient d'être expliqué, le périmètre n'est pas définitif puisque deux communes ont déjà pu se greffer sur le projet par rapport aux 8 communes initialement impliquées dans le projet. Il faut savoir que l'OAIM n'est pas un outil d'urbanisme, c'est une structure qui permet de travailler collectivement pour réaliser des aménagements. Notre volonté n'est pas d'aller à l'encontre des souhaits des habitants et des acteurs du projet. Au départ nous favoriserons l'aménagement des parcelles publiques puis, s'il y a certains propriétaires désireux de travailler avec la ville et la Métropole nous le feront volontiers.

## INTERVENTION 2

*Intervenant 2* : Je suis propriétaire d'un moulin sur le périmètre du parc. Je vois dans le tableau que le projet prévoit de passer de 3 à 15% en matière de maîtrise foncière publique. Cela m'interroge et je crains que vous n'ayez pour projet de faire passer des terrains privés en ZPENS (Zone de Préemption des Espaces Naturels Sensibles) pour que le département puisse exproprier légalement.

*Andréa Kiss* : Tout d'abord nous n'exproprions pas les terrains, nous les rachetons et ensuite il faut savoir que ce rachat se fait un peu au fil de l'eau, en fonction des terrains qui sont mis en vente. Ce n'est pas le Parc des Jalles qui va permettre l'acquisition de terrains.

*Élise Génot* : Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer à propos de la problématique de la ZPENS, projet porté par le Département et la commune de Saint-Médard-en-Jalles. L'idée, en utilisant ces outils fonciers, c'est d'aller plus loin que ce que des outils comme Natura 2000 qui permet seulement la contractualisation volontaire. Je répète que le Département n'utilise quasiment jamais l'expropriation.

## INTERVENTION 3

*Intervenant 3 (Élu d'opposition à Saint-Médard)* : Il me semble important pour que les citoyens s'approprient ce projet, de réaliser un travail spécifique sur la gouvernance partagée, de la manière dont il serait possible de dialoguer entre les élus et les associations et les autres acteurs du projet pour son application. Dans le contexte actuel, je tiens à rappeler que sans pétrole, la Métropole n'a qu'une journée d'auto-suffisance alimentaire ce qui m'inquiète et il serait important d'aider à l'installation de plus en plus de maraîchers en agriculture biologique.

Deuxième point, concernant l'habitat de certains producteurs, puisque l'on est dans une zone de submersion, j'aimerai savoir s'il serait possible de mettre en place des cabanes sur pilotis afin de prévenir des futures problématiques en travaillant avec les maraîchers déjà en place.

*Élise Génot* : Les deux questions que vous avez abordées que sont l'agriculture et l'alimentation sont au cœur du projet. Effectivement, vous avez parlé aussi bien de gouvernance alimentaire et de gouvernance partagée donc je vais essayer de vous répondre sur ces deux sujets. Plus largement Bordeaux Métropole mène une politique agricole métropolitaine avec une volonté forte de valoriser les terres pas encore exploitées à ce jour. Notre objectif est donc de faire le maximum afin que les terres agricoles du PLU soient valorisées notamment pour pouvoir alimenter les cantines scolaires ou plus généralement pour la création de circuits courts.

En ce qui concerne l'habitat des agriculteurs, c'est une préoccupation assez forte également de notre part. Dans le cadre des travaux liés au PPRI (Plan de Prévention au Risque Inondation) nous avons réalisé une étude sur la résilience au risque inondation au sein de laquelle la question de l'habitat des agriculteurs a été abordée mais reste à ce jour encore une question complexe car il est très difficile pour nous de cautionner de l'habitat en zone inondable. Par ailleurs, j'émets quelques réserves sur l'idée des maisons sur pilotis.

Par ailleurs, dans le cadre du PEANP des Jalles, nous essayons de favoriser le logement des saisonniers agricoles en mettant à disposition des maisons propriétés du Département ou de Bordeaux Métropole. Récemment le Département a acquis une nouvelle maison sur la commune d'Eysines à la demande de Bordeaux Métropole.

*Andréa Kiss* : Pour compléter sur ces thématiques de gouvernance, dans le programme d'action vous verrez que le point de la gouvernance est traité et il propose notamment un système de collège d'acteurs que l'on associerait à la réalisation de projets sur le territoire à l'image de ce qui est déjà fait aujourd'hui. Nous souhaitons donc renforcer cet axe.

#### INTERVENTION 4

*Intervenant 4 (exploitant et propriétaire forestier sur Saint-Médard-en-Jalles et le Haillan) : Je voudrais, étant donné que le Parc des Jalles sera ouvert, savoir si la zone des Sources va être renforcée dans sa protection ?*

*Andréa Kiss : Il n'est pas prévus de la renforcer dans le cadre du Parc des Jalles, car les dispositifs juridiques en place protègent déjà cette zone et fonctionnent de manière efficace. En revanche, on va pouvoir vraiment agir sur les abords de la zone à l'aide d'un travail de réhabilitation du patrimoine ancien notamment le moulin occupé par Cistude Nature par exemple afin de les accueillir dans de bien meilleures conditions.*

#### INTERVENTION 5

*Intervenant 5 (Habitant de Mérignac) : Quelles pratiques agricoles sont souhaitées dans le cadre de ce projet ? J'aimerais savoir si vous souhaitez simplement les maintenir dans leur état actuel ou favoriser l'installation d'une agriculture biologique ?*

*Andréa Kiss : Idéalement nous aimerais être dans une agriculture 100 % biologique cependant la réalité aujourd'hui est différente. C'est effectivement ce vers quoi nous aimerais tendre à terme, mais aujourd'hui nous avons déjà des agriculteurs qui travaillent dans une agriculture plus raisonnée. Cela dit nous avons une configuration qui nous pose des problèmes avec des sols anciennement assez pollués. Notre objectif reste tout de même de tendre vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement.*

*Élise Génot : Pour nous, ce qui est important c'est que l'activité agricole du Parc perdure. A ce titre on ne souhaite pas du tout contraindre les agriculteurs quant à leur pratique. L'idée est plutôt de proposer des outils pour permettre à ceux qui le veulent de s'orienter vers une agriculture favorisant la biodiversité.*

#### INTERVENTION 6

*Intervenant 6 (Habitant de Martignas) : Sur Martignas, il y a un secteur forestier au sud de la commune en zone Nb, pourquoi ne fait-il pas parti du projet de périmètre. Par ailleurs, je me questionne par rapport à votre plan d'action qui stipule le fait d'avoir une démarche environnementale exemplaire. En effet à Martignas il y a un secteur de stockage de déchets inertes, qui est en bord de Jalles, et j'ai vu qu'elle faisait partie de la zone. Je me demande donc quel est votre projet par rapport à ce secteur ? Enfin, à Martignas, il y a aussi la gravière de Souge qui pourrait être ajoutée au périmètre.*

*Élise Génot : Effectivement, ce sont notamment les communes qui nous ont demandé d'inclure certains secteurs dans le projet. En ce qui concerne la commune de Martignas, je ne connais pas parfaitement ce secteur d'ancien stockage de déchets inertes mais je sais qu'il fait l'objet d'une démarche de revalorisation. En revanche, pour le secteur de la gravière je ne souhaite pas vous induire en erreur parce que je ne connais pas du tout ce site.*

*Andréa Kiss : Une autre possibilité pour vous, dans le cadre de la concertation, est de nous proposer de nouvelles limites pour le Parc des Jalles à condition que votre propos soit argumenté.*

## INTERVENTION 7

*Intervenant 7 (habitant du Taillan-Médoc) : J'aimerais exprimer un regret par rapport au projet. Ayant longtemps habité à Saint-Jean-d'Illac, je regrette que cette commune, qui ne fait pas partie de la Métropole mais possède un territoire naturel en continuité du Parc des Jalles, ne fasse pas partie du projet.*

*Andréa Kiss : Effectivement, Saint-Jean-d'Illac ne fait pas partie de la Métropole cela dit nous ne sommes pas réfractaires à son intégration au projet mais à ce jour nous n'avons pas été saisis par la ville avec une demande dans ce sens.*

## INTERVENTION 8

*Intervention 8 (habitante du Haillan) : J'aimerais souligner une partie du projet en particulier, au-delà du côté loisir je trouve qu'il y a un réel enjeu de connexion entre les villes. A ce titre, je souhaiterais proposer la mise en place d'un réseau cyclable à destination des usagers, pas seulement sportif et ludique mais également pour des usages quotidiens.*

*En ce qui concerne l'aspect inclusion j'ai vu qu'il y avait une aire de jeux de prévue mais au vu de la taille du périmètre, j'aimerai en voir davantage et réfléchir à ce qu'elles soient accessibles aux enfants à mobilités réduite par exemple.*

*Andréa Kiss : Par rapport à la création de parcours pour les modes actifs, nous avons déjà à disposition un très bel axe qui traverse le territoire c'est la piste cyclable qui relie Bordeaux-Lacanau. Il y en a d'autres mais sachez que nous souhaitons continuer dans ce sens car le développement des modes actifs correspond parfaitement avec l'esprit du Parc. En ce qui concerne les aires de jeux, pour l'instant il n'y en a pas de prévu précisément. Aujourd'hui, nous ne sommes pas dans ce niveau de définition et ce que vous avez pu apercevoir était seulement des suggestions, des exemples. Nous travaillons en entonoir, pour progressivement rentrer dans le détail. Cela dit, votre suggestion est tout à fait intéressante nous avons bien intégré cette demande assez forte de la population par rapport à l'éducation et la découverte. J'aimerais aussi vous préciser que nous notons votre proposition par rapport aux personnes à mobilité réduite.*

## INTERVENTION 9

*Intervenant 9 (Habitant Saint-Médard-en-Jalles) : Ayant vécu en famille pendant 25 ans sur les bords de Jalles, je peux témoigner que les bords de Jalles sont effectivement très vivants. La maison que nous occupions faisait partie du patrimoine bâti. Cependant, je suis aujourd'hui très inquiet pour le futur des bords de la Jalle. On entend beaucoup de choses sur les bords de Jalles, or les activités proposées ne sont pas compatibles avec la préservation de la qualité de cet espace. En effet, je m'inquiète pour les parties inondables et Natura 2000 et le risque de discontinuité écologique qui pèse entre l'amont et l'aval à cause de possibles projets de logement.*

*Andréa Kiss : Pour vous répondre, je n'ai pas une connaissance suffisante du projet de logements pour vous répondre de manière précise. Je peux cela dit vous assurer que l'un des axes forts du projet, c'est de préserver le bassin écologique du parc et aucun projet ne se réalisera s'il vient perturber la biodiversité de l'espace. J'aimerais également ajouter que s'il y a certains aménagements, ils seront ponctuels et localisés sur des sites précis. Il nous faut arriver à trouver un juste milieu entre l'ouverture pour montrer à tous l'intérêt de ce parc et sa préservation. Pour chaque projet, en fonction des opportunités, nous jugerons au cas-par-cas, en fonction des enjeux environnementaux, et nous avons la mesure Éviter, Réduire, Compenser mais sachez que nous prioriserons toujours l'évitement.*

# Un projet de territoire qui concerne les acteurs locaux

- > Présentation – témoignage sur l'opportunité de créer le Parc des Jalles et les craintes et opportunités identifiées par rapport à la future gouvernance du projet d'OAIM

## NELLY COUSTAUD, Éleveuse bovine à Parempuyre

Je suis éleveuse-agricultrice sur Parempuyre en bovin. Je travaille avec mon mari sur une exploitation familiale que nous avons depuis plusieurs générations et qui s'étale sur 3 communes. Nous sommes naisseurs/engraisseurs : nous faisons naître sur l'exploitation et engrisseur signifie que pour les femelles qui ont déjà eu leur petit nous nous en occupons afin qu'elles terminent leur parcours en vente directe.

En ce qui concerne le projet de Bordeaux Métropole je suis concernée notamment par le site Olives sur Parempuyre récemment racheté par Bordeaux Métropole. Nous avons été en collaboration pour la réhabilitation des terres agricoles qui étaient anciennement exploitées en céréaliculture intensive et qui a rencontré quelques difficultés notamment sur la qualité des sols et c'est pour cette raison que nous attendons pour y mettre nos vaches.

J'aimerais ajouter qu'il reste assez peu d'élevage en Gironde d'où l'importance de travailler avec la métropole. Même s'il y a beaucoup d'acteurs dans la métropole, ce n'est pas toujours évident de suivre. Il y a un vrai projet économique de la part de la Métropole, je dirais même de mise en valeur patrimoniale. Cette aide nous évite de devoir acheter une propriété et nous permet de nous concentrer davantage sur notre exploitation.

- > Présentation – témoignage sur l'opportunité de créer le Parc des Jalles et les craintes et opportunités identifiées par rapport à la future gouvernance du projet d'OAIM

## MATHIEU MOLIERE, Cistude Nature

Je voudrais commencer par m'excuser car je remplace mon directeur au pied levé, donc je n'ai pas vraiment révisé mes notes. Heureusement je connais le territoire car j'y travaille déjà depuis une dizaine d'années. Pour ceux qui ne connaîtraient pas l'association Cistude Nature, nous sommes une association agréée pour la protection de l'environnement basée au Haillan. Nous sommes aujourd'hui 15 salariés, nous travaillons principalement sur le territoire métropolitain et celui de l'ex-aquitaine. L'association s'articule autour de trois pôles :

- > le pôle de l'expertise écologique avec les inventaires faunistiques et floristiques,
- > le pôle communication avec différents supports notamment vidéo sur les actions que nous réalisons,
- > le pôle pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

En ce qui concerne le périmètre du projet, nous travaillons au Haillan sur les périmètres de captage en partenariat avec Bordeaux Métropole, sur le PEANP pour mieux connaître le territoire par la connaissance de l'état des lieux des milieux naturels et enfin pour mieux prendre en compte la biodiversité.

Sans refaire d'état des lieux sur l'érosion de la biodiversité, nous sommes dans une situation assez dramatique. Nous faisons notre travail en tant qu'association mais nous n'arriverons pas à faire ce

que l'on souhaite sans partenariat fort avec le monde agricole pour prendre en compte la biodiversité sur les exploitations agricoles. A ce titre, nous aimerions nous saisir de cette opportunité qu'offre le Parc des Jalles.

D'un point de vue plus global, ce qui nous semble important dans ce projet c'est la prise en compte de la biodiversité, à toutes les échelles, sur tous les projets et en amont. Ce programme semble sur le papier très intéressant et nous sommes à présent en attente d'actions concrètes.

## > Échanges

### INTERVENTION 1

*Intervenant 1* : Je me pose une question concernant le maraîchage et son avenir sur le territoire du Parc. Je m'interroge notamment à propos de la formation des nouveaux maraîchers qui vont intervenir ou qui interviennent déjà sur les terrains du Parc. Nous nous apercevons aujourd'hui que ces personnes n'ont pas de formation suffisante pour intervenir de manière efficace. Il semble qu'il y ait une désadaptation entre la formation et la réalisation concrète de travaux sur le terrain. Il me semble également qu'il y a un problème de rentabilité car les maraîchers n'arrivent pas à se maintenir après 5 ans, date de la fin des aides. J'ignore quelles sont les dispositions qui ont été prises afin de parfaire cette formation et leur assurer une rentabilité pérenne.

*Élise Génot* : Il semble assez difficile de parler sur des cas que l'on ne connaît pas. Cela dit, Bordeaux Métropole n'est pas pour l'instant pourvoyeur d'aide directe pour les agriculteurs. Dans le cadre de la politique agricole métropolitaine nous aimerions pouvoir mettre en place un certain nombre d'aides directes. En matière de formation, nous sommes allés saisir la Région pour qu'une formation sur le maraîchage soit réactivée, bien adaptée et en phase avec l'expertise des maraîchers du territoire. Nous avons même activé un dispositif de parrainage et de stage dans la zone. Mais c'est encore aujourd'hui assez difficile d'intervenir en matière de formation car nous n'avons pas cette compétence mais c'est un sujet sur lequel nous travaillons. Nous souhaitons accompagner les porteurs de projet, mais il relève de chacun aussi d'assumer ses responsabilités. L'idée c'est de faciliter le maintien et l'installation d'exploitations viables économiquement.

*Intervenant 2* : Même s'il y a de bonnes personnes, le problème c'est qu'ensuite il n'y a pas d'argent pour acheter les productions. En effet, le coût de production est supérieur au prix d'achat des produits, j'ai donc du mal à comprendre qui souhaiterait s'installer dans ces conditions. Il faut trouver des gens qui peuvent produire à des prix convenables.

*Nelly Coustaud* : Je suis éleveuse et je travaille souvent le samedi et le dimanche. Je conçois que ce soit très difficile mais le problème ne vient pas de Bordeaux Métropole mais plutôt du système. La priorité serait de développer les marchés car nous avons de vraies difficultés à commercialiser nos produits en vente directe.

*Andréa Kiss* : Nous allons peut-être vous décevoir mais en effet, notre rôle à nous c'est d'aider les agriculteurs à commercialiser leurs produits, mais malheureusement nous ne pouvons pas fixer les prix.

### INTERVENTION 2

*Intervenant 1* : J'aimerais comprendre comment est gérée la ressource bois aujourd'hui et comment sera-t-elle gérée à l'avenir dans le cadre du Parc des Jalles ? Je m'interroge aussi par rapport à sa gestion au regard du changement climatique ?

*Andréa Kiss* : Il y a deux éléments. Il y a tout d'abord un travail réalisé par Bordeaux Métropole sur le plateau forestier. Cependant, le bois aujourd'hui est exploité par des propriétaires privés, ils sont responsables de leur gestion. Sur les propriétés publiques, sachez qu'il y a un travail qui est en cours à Bordeaux Métropole.

*Élise Génot* : La forêt est un vrai sujet, et jusqu'à récemment c'était un secteur que l'on avait assez peu investi en matière d'études. Les terrains forestiers sont principalement dans le domaine privé ou dans le domaine communal géré le plus souvent par l'ONF. Cela dit, votre question plus globale

sur l'évolution des peuplements au vue du changement climatique, c'est une réflexion que l'on n'a pas ouverte à Bordeaux Métropole. Bordeaux Métropole constitue la porte d'entrée du massif forestier des Landes, mais aujourd'hui il y a assez peu d'exploitations forestières dont le siège est basé sur notre territoire. Nous menons une réflexion globale sur tous les enjeux de la forêt : risque incendie, partage des usages dans la forêt entre tous ses utilisateurs (sylviculteurs, promeneurs...), proximité des zones habitées et sensibilisation des urbains...

### INTERVENTION 3

*Intervenant 3* : J'ai découvert le projet récemment. Je suis pêcheur en *float-tube*. C'est une pratique en augmentation chaque année, réalisée avec une bouée sur laquelle le pêcheur est assis et avance grâce à des palmes. C'est une pêche qui ne pollue pas, qui ne produit pas de nuisance sonore, qui ne gêne personne. Nous avons récemment découvert sur le périmètre du projet des gravières comme à Parempuyre. Je souhaiterais savoir s'il serait possible d'ouvrir ces gravières à la pratique de la pêche en *float-tube* ? J'ajouterais que nous aussi en tant que jeune pêcheur la biodiversité nous préoccupe. La plupart des pêcheurs relâchent leur pêche. Nous voudrions savoir si vous étiez déjà en contact avec la fédération de pêche.

Andréa Kiss : C'est regrettable que vous ne soyez pas venus lundi soir car nous avions la fédération de pêche présente lundi soir à Saint-Médard-en-Jalles. En effet, parmi les choses que l'on pourrait développer, il y a notamment des activités ludiques autour de l'eau et en particulier autour des gravières. La fédération de pêche a l'air assez disposée à travailler avec nous sur le projet.

Élise Génot : Nous avons constaté que sur le site en ligne de participation il y avait un fort investissement des pêcheurs en *float-tube*. Nous n'avons pas encore travaillé sur la question mais on travaillera sur le sujet avec les experts, comme Cistude Nature. Malheureusement aujourd'hui toutes les gravières ne sont pas libérées. Cependant, la commune de Blanquefort a commencé un schéma pour départager les usages sur ces gravières (des secteurs dédiés à la pêche, d'autres aux activités ludiques type canoë, des secteurs fermés réservés à la biodiversité, etc.).

*Mathieu Molière - Cistude Nature* : Je connais la pratique et il ne semble pas y avoir d'incompatibilité avec la biodiversité. En revanche sur certains secteurs qui correspondent à des zones de quiétude ce n'est pas possible. Mais sur certaines zones, je pense qu'il n'y aura pas de problème. En revanche, vous pourriez devenir de véritables acteurs de la régulation des espèces piscicoles invasives notamment.

### INTERVENTION 4

*Intervenant 4* : Tout à l'heure nous avons parlé de formation et à ce titre le CFA de Blanquefort propose une formation en agriculture biologique et nous manquons de candidats.

Simon je pense qu'il faut rappeler que la zone Natura 2000 est parcellaire, fractionnée, elle n'est pas présente partout. J'aimerais donc savoir comment les outils juridiques sont mis en place pour améliorer cette résistance au bétonnage ? En effet, je trouve que l'on a du mal à répondre à cela.

Kiss : Je vais vous répondre de la même manière que précédemment sur l'autre question, le Parc des Jalles ne créé aucun outil juridique supplémentaire.

### INTERVENTION 5

*Intervenant 5* : J'ai été choqué par l'allocution de la dame de Martignas qui est passée sur la vidéo quand elle dit "il est temps de s'approprier le Parc des Jalles", qu'est-ce-que cela veut dire ?

Aussi, je souhaite dire que l'on parle de maraîchers, mais les maraîchers ça n'existe plus.

*Intervenant 2 - maraîcher* : Les maraîchers il y en a encore, j'en suis l'exemple vivant, il y en a d'autres. J'aimerai rebondir également sur l'intervention précédente, je pense que l'agriculture que l'on faisait il y a 30 ans est obsolète. Aujourd'hui si l'on veut installer de jeunes agriculteurs nous devons installer des structures adéquates, différentes et il faut arrêter de faire de la rétention foncière. L'agriculture que vous voulez pour demain, c'est à vous tous de la faire aussi, c'est en consommant local, en devenant consommateur-acteur.

*Andréa Kiss* : Sur la question de l'appropriation du Parc des Jalles, je pense qu'il faut l'entendre comme prendre conscience de son existence, prendre conscience de ses enjeux, du fait qu'il y a de l'eau et de la rareté de ces ressources naturelles. Nous ne parlons pas d'un accaparement du territoire et nous ne sommes pas là pour vous faire rêver, simplement après 20 ans de maturation nous souhaitons un projet avec des actions concrètes et pragmatiques.

Je vais me répéter mais le Parc des Jalles il va se faire. Ce que nous souhaitons, c'est le construire ensemble avec des propositions constructives de votre part et une vision différente de celle qui existait il y a 30 ans car les attentes et le contexte ont en effet changé.

*Élise Génot* : J'aimerai ajouter sur la question foncière qu'a soulevé un maraîcher tout à l'heure, nous avons effectivement des terrains agricoles qui ne sont pas valorisés par une activité de ce type. Notre idée c'est de permettre à des jeunes de venir s'installer, parce qu'il y en a, malgré le contexte difficile de la métropole avec des terres agricoles bien souvent en zone inondable. Malgré cela, nous souhaitons les aider avec des outils pour que ce foncier agricole soit valorisé par des porteurs de projets agricoles.

*Mathieu Molière* : Est-ce que parmi l'ensemble des acteurs, les acteurs hippiques ont été associés ? Parce qu'ils sèment leurs prairies, donc ils créent des prairies artificielles et en termes de biodiversité, de faune et flore c'est terrible. J'aimerais donc souligner la nécessité de les sensibiliser pour éviter de perdre les quelques prairies qu'il nous reste sur la métropole.

*Andréa Kiss* : Pas à ma connaissance.

*Nelly Coustaud* : J'aimerais faire une remarque par rapport au port autonome, mes parcelles souffrent des dégâts des sangliers. Les parcelles du port sont en friche, voisines à mes parcelles et je constate qu'il y a de moins en moins d'acteurs agricoles sur ces parcelles. Il y a beaucoup de parcelles en attente. Et dans l'attente d'un projet sur celles-ci, on aurait pu y insérer des cultures en attendant que les projets se réalisent. Au niveau agricole, je pense qu'il y a un problème politique entre le Port autonome et Bordeaux Métropole.

*Élise Génot* : J'ai pu rencontrer le Port il y a quelques semaines, les intentions semblent cohérentes avec le projet de Parc des Jalles. Donc c'est important que vous nous communiquiez votre retour parce qu'on peut leur faire remonter l'information. Effectivement ils m'ont parlé de certaines parcelles en attente de projet et également la présence d'un secteur dédié à une compensation environnementale.

# Le mot de la fin

MARIANNE AZARIO, garante de la concertation

Madame Kiss disait que le projet va se faire. Aujourd'hui, nous sommes dans une phase de concertation et c'est justement tout l'intérêt de celle-ci afin de comprendre pourquoi, comment et avec qui le projet va s'opérer. Je constate que les questions que nous avons eu ce soir sont très nombreuses et vont finalement dans ce sens.

Nous avons eu beaucoup de demandes sur le rôle du propriétaire, la lisibilité sur le périmètre du parc, mais aussi sur la prise en compte de la réalité des pratiques agricoles et leur capacité d'évolution. Enfin il y a eu une vraie discussion sur la difficulté à rentrer dans la dimension opérationnelle d'où la nécessité pour Bordeaux Métropole de faire perdurer ce lien avec le public pour suivre la vie de ce projet une fois la concertation terminée.

J'aimerais inviter les deux personnes qui ont soumis des propositions de modification du périmètre du Parc des Jalles de s'exprimer formellement par l'intermédiaire de la plateforme notamment.

La concertation se termine le 18 octobre et mon bilan sera rendu pour le 18 novembre. Je vous remercie pour votre participation.

ANDRÉA KISS, Conseillère métropolitaine déléguée aux parcs urbains métropolitains et Maire de Le Haillan

J'avais dit en introduction que c'était un projet sur lequel les élus voulaient de la sobriété et de l'ambition. À ce titre j'aimerais aborder le choix de la structure de gouvernance : l'OAIM (Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain). En effet, le souhait des élus était avant tout de ne pas venir alourdir le paysage de gouvernance avec un nouveau syndicat. L'objectif était d'utiliser un outil souple, et son fonctionnement en co-pilotage avec l'ensemble des maires a pour l'instant montré de bons résultats. Concernant l'aspect financier, l'OAIM ne requiert pas de frais de structures. Il y a un certain nombre de projets déjà réalisés ou en cours de réalisation sur le périmètre du Parc. Il faut savoir qu'aujourd'hui près d'un million d'euros sont déjà injectés par la métropole et les communes concernées par l'intermédiaire de contrats de co-développement. Aujourd'hui, nous souhaitons en injecter davantage à hauteur de 500 milles euros supplémentaires. L'idée sera d'aviser au fur et à mesure que le projet évoluera en réadaptant les budgets et par conséquent les moyens humains.

Pour terminer, je vous conseille d'aller consulter les documents déjà produits dans le cadre de cette concertation. Je conclurai en disant que ce Parc est un diamant brut, nous avons commencé à tailler certaines de ses facettes et elles commencent à prendre forme mais il reste encore beaucoup à faire. Le souhait de la métropole est aujourd'hui de vraiment valoriser ce potentiel et continuer à faire briller ce territoire.

Merci beaucoup pour votre contribution et n'hésitez pas, comme l'a mentionné Madame Azario, à aller vous exprimer sur le site de la concertation.